



SYNDICAT MIXTE
DES BASSINS VERSANTS DU RÉART,
DE SES AFFLUENTS
ET DE L'ÉTANG DE CANET SAINT-NAZAIRE

RAPPORT D'ACTIVITE 2024



SOMMAIRE

- P1 MOT DU PRESIDENT
- P2 LE TERRITOIRE
- P4 LES COMPETENCES
- P5 LES MEMBRES DU BUREAU
- P7 L'EQUIPE DU SYNDICAT
- P9 LE BUDGET
- P11 LES DEMARCHES PORTEES PAR LE SYNDICAT
- P12 Le SMBVR : Structure porteuse d'un Programme d'action et de prévention des inondations (PAPI)
- P15 Le SMBVR : Structure porteuse du contrat Bassin Versant de l'Étang de Canet Saint-Nazaire
- P26 Le SMBVR : Gestionnaire du Site Natura 2000 de l'Étang de Canet Saint-Nazaire



LE MOT DU PRESIDENT

Le présent rapport d'activité détaille les actions menées par le SMBVR en 2024.

Comme vous pourrez le constater, le syndicat intercommunal du bassin versant Réart, de ses affluents et de l'étang de Canet / Saint-Nazaire a mené de nombreuses actions dans ses domaines de compétences.

En matière d'entretien des cours d'eau, le syndicat intervient dans le cadre d'un plan pluriannuel de restauration et d'entretien de la végétation. L'objectif consiste tout à la fois à réduire les conséquences dommageables que constituerait le développement d'une végétation génératrice d'embâcles pouvant créer des inondations tout en préservant la biodiversité.

La gestion des cours d'eau et l'approche pour l'entretien des cours d'eau évolue. Une végétation maîtrisée dans les cours d'eau n'est pas synonyme de risque supplémentaire d'inondation de même qu'un cours d'eau rectiligne favorise la force du courant. C'est pourquoi, aujourd'hui, le syndicat travaille sur la dynamique latérale des cours d'eau pour recréer des méandres dans les cours d'eau.

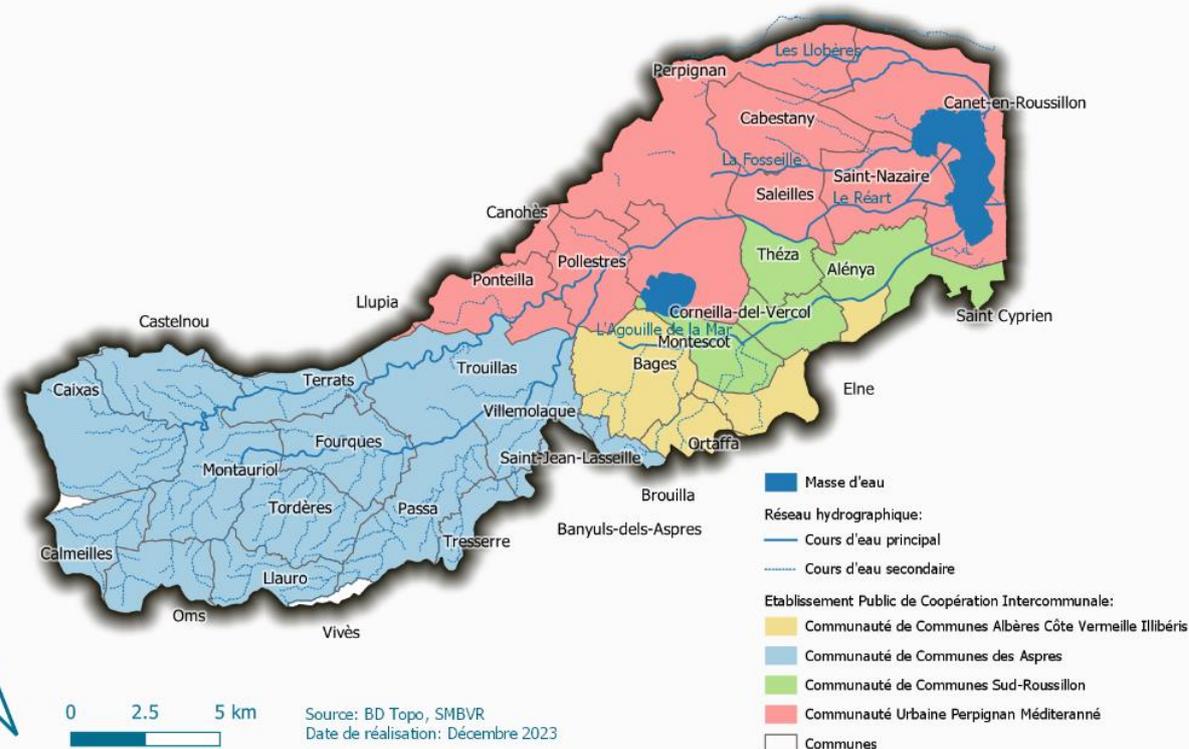
En ce qui concerne l'étang de Canet / Saint-Nazaire qui est le réceptacle de l'ensemble de nos cours d'eau, le syndicat du Réart a été désigné comme structure porteuse de l'animation du site. A ce titre, le SMBVR assure la mise en œuvre du document d'objectif, le suivi des données faune et flore et le fonctionnement hydraulique des échanges entre la mer et la lagune.

Bien entendu, le SMBVR poursuit sa politique de prévention des inondations et le dossier de réaménagement des digues du Réart au droit de Saleilles a connu une avancée significative en 2024 avec un avis favorable des services de l'état et du CNPN qui permettront une mise à l'enquête publique du dossier en 2025.

François RALLO
Président du SMBVR

LE TERRITOIRE

EPCI présentes sur le territoire du SMBVR



Créé en 2014, le Syndicat Mixte des Bassins Versants du Réart, de ses affluents, et de l'étang de Canet Saint-Nazaire (SMBVR) a compétence sur le bassin versant de l'étang de Canet St-Nazaire. Sa création est issue de la fusion de plusieurs syndicats préexistants par le passé. En 2007, le syndicat du Réart aval et celui du Réart amont ont fusionné pour créer une structure unique à l'échelle du bassin versant du Réart.

En 2010, à la suite de l'intégration de Cabestany dans la Communauté d'Agglomération de Perpignan Méditerranée, qui disposait de la compétence hydraulique, les syndicats de la Fosseille et des Llobères ont été dissous et l'entretien de ces deux cours d'eau a été confié au SMBVR.

Il est alors apparu une double nécessité :

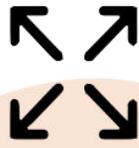
- Nécessité d'avoir une approche globale à l'échelle de l'ensemble du bassin versant de l'étang de Canet St-Nazaire, incluant les bassins versants du Réart, de l'Agouille de la Mar, des Llobères et de la Fosseille, ainsi que leurs affluents ;
- Nécessité de mettre en œuvre un plan d'action cohérent dans le cadre de démarches de gestion du bassin versant, de type PAPI ou Contrat de milieu

C'est dans ces conditions qu'au 1^{er} janvier 2014 le syndicat mixte du bassin versant du Réart et le syndicat mixte du bassin de l'Agouille de la Mar et de ses affluents ont fusionné afin de créer un syndicat mixte ayant vocation à intervenir sur un périmètre correspondant au bassin versant de l'étang de Canet St-Nazaire dans une logique de gestion globale intégrée de l'eau et des milieux aquatiques.

LES CHIFFRES



4
cours d'eau



260 KM²
de taille de
bassin versant



103 KM
de rivière



1
lagune

LES DONNÉES



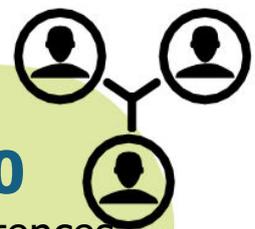
4
Communautés
de communes



35
Communes



40
Délégués



10
Compétences
exercées dont
les 4 de la
GEMAPI

LES COMPETENCES

Le syndicat est compétent pour élaborer et mettre en œuvre les politiques de gestion équilibrée de l'eau à l'échelle du bassin versant à travers des outils comme le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE), le contrat de milieu ou le programme d'actions pour la prévention des inondations (PAPI)

De plus, Monsieur le préfet a validé les statuts du SMBVR étendus à la compétence GEMAPI portant en totalité ou partiellement sur les items 1° - 2° - 5° et 8° de l'article L.211-7 du code de l'environnement et à la compétence hors GEMAPI portant sur l'item 12° de l'article L.211-7 du code de l'environnement.

Dans ce cadre, le SMBVR exerce les compétences suivantes :

- Entreprendre les travaux d'entretien et de restauration du lit et des berges du Réart et de tous ses affluents en application des articles L. 151-36 à 40 du code rural ainsi que des ouvrages existants ;
- Constituer, dans le domaine de l'eau, une instance représentative des collectivités membres an sein des différentes commissions existantes ou susceptibles d'être créées sur le territoire (SCOT, CLE (commissions locales de l'Eau), Contrat d'étang, Comité de Pilotage site NATURA 2000 « étang de Canet-Saint Nazaire ...) ;
- Répondre aux appels à projets et s'engager dans toutes les procédures contractuelles en lien avec la gestion de la ressource et/ou l'aménagement des cours d'eau du périmètre du Syndicat ;
- Animer des démarches collectives visant à lutter contre l'érosion des sols ;
- Réaliser des travaux d'aménagement paysager permettant une meilleure intégration du Réart et de ses affluents dans son environnement ;
- Réaliser l'ensemble des études nécessaires à l'accomplissement des missions identifiées ci-dessus.
- Se porter maître d'ouvrage des études et des travaux d'aménagement, d'équipement, de réparations et d'entretien à réaliser sur l'Agouille de la Mar et de ses affluents.
- S'assurer éventuellement, de la maîtrise des terrains nécessaires à la réalisation des opérations.
- Élaborer et mettre en œuvre les politiques de gestion équilibrée de l'eau à l'échelle du bassin versant à travers des outils comme le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), le contrat de milieu ou le Programme d'Actions pour la Prévention des Inondations (PAPI) ;
- Coordonner et animer les démarches de gestion ;
- Réaliser des actions d'expérimentation et de sensibilisation ;
- Assurer la maîtrise d'ouvrage d'études globales et de suivis scientifiques ;
- Améliorer la connaissance et la centralisation des données ;
- Suivre et évaluer la mise en œuvre des actions menées sur le périmètre du syndicat ;
- Assurer l'appui technique aux maîtres d'ouvrages ;
- Entreprendre les travaux d'entretien et de restauration du lit et des berges du Réart et de l'Agouille de la Mar et de tous leurs affluents en application des articles L. 151-36 à 40 du code rural ainsi que des ouvrages existants ;
- Restaurer et entretenir la végétation des bords de berges et du lit des cours d'eau dont le syndicat est propriétaire ou est titulaire d'une déclaration d'intérêt général, afin de faciliter l'écoulement des eaux tout en respectant le bon fonctionnement des milieux aquatiques.

LES MEMBRES DU BUREAU



François RALLO

Président du SMBVR
Maire de la commune de Saleilles



Rémy ATTARD

1^{ER} Vice-président du
SMBVR
Maire de la commune
de Trouillas



Jean-André MAGDALOU

2^{ème} Vice-président du SMBVR
Maire de la commune
d'Alénia



Jean-Charles MORICONI

3^{ème} Vice-président du SMBVR
Maire de la commune de Pollestres



Jean-Jacques THIBAUT

4^{ème} Vice-président du
SMBVR
Maire de la commune de
Théza



Rodolphe LAFFONT

5^{ème} Vice-président du SMBVR
Conseiller municipal de Saint-
Nazaire



Thierry DEL POSO

6^{ème} Vice-président du
SMBVR
Maire de la commune
de Saint-Cyprien



Alexandra MAILLOCHAUD

7^{ème} Vice-président du SMBVR
Conseillère municipale de
Canet-en-Roussillon



Christophe MANAS

8^{ème} Vice-président du
SMBVR
Maire de la commune
de Corneilla del Vercol



Maya LESNE

9^{ème} Vice-président du SMBVR
Maire de la commune de
Tordères



Maria CABRERA

10^{ème} Vice-président du
SMBVR
Maire de la commune
de Bages

LES DELEGUES SYNDICAUX

LE COMITE SYNDICAL

40 délégués titulaires et suppléants
siègent lors des comités syndicaux.

CU PERPIGNAN MEDITERRANEE METROPOLE

| | |
|-----------------------|----------------------|
| Jean-François REGNIER | Rosemary DROUILLOT |
| Sara TOURNE | Antoine FIGUE |
| Alexandra MAILLOCHAUD | Sylvie SAMTMANN |
| Max TIBAC | Cédric LAURENS |
| Christine RODRIGUEZ | Marion CARBONNET |
| Théophile MARTINEZ | Francis ALIS |
| Georges PUIG | Soraya LAUGARO |
| Jean-Charles MORICONI | Dominique CREN |
| Gilles CASAS | Jean Marc THOBOIS |
| Louis PUIG | Marie Hélène CASTELL |
| Jean-François FABRE | Auguste BOTTIN |
| Rodolphe LAFFONT | Vincent POCH |
| Jean-Pierre LEROY | Jean-Louis FOUR |
| François RALLO | Robert TARDA |
| Olivier RABAT | Christian DISLAIR |
| Modeste BOSQUE | Stéphane LECOQ |
| Gérard NOLLEVALLE | Christian MIRA |
| André RADONDY | Michel CRETON |

Cc SUD ROUSSILLON

| | |
|----------------------|--------------------|
| Thierry DEL POSO | Dominique ANDRAULT |
| Nathalie PINEAU | Stéphane CALVO |
| Jean-André MAGDALOU | Alain FERNANDEZ |
| Robert OLIVE | Sylvie TORRES |
| Christophe MANAS | Jean-Louis TORRES |
| René WALLEZ | Thierry LOPEZ |
| Louis SALA | Eliane BERDAGUER |
| Colette ROIG | Magali FONTENEAU |
| Jean-Jacques THIBAUT | Marc GIMBERNAT |
| Robert DIAZ | Laurent TOIX |

Cc DES ASPRES

| | |
|--------------------|-------------------|
| Francis AUSSEIL | Maurice DEBRAY |
| Luc DEVEZE | Chantal DELGADO |
| Luce FAXULA | Alain BEZIAN |
| Patrick MAURAN | Hervé CAMSOULINES |
| Patrick BELLEGARDE | Céline DAVESA |
| Denis FERRER | Guillaume ROCA |
| Maya LESNE | Gilbert FANTIN |
| Rémy ATTARD | Philippe BRETEAU |
| Annie LELAURAIN | Philippe LEMAIGRE |

Cc ACVI

| | |
|---------------|------------------------------|
| Raymond PLA | Marie-Pierre SADOURNY-GOMETZ |
| Maria CABRERA | Olivier BATLLE |
| Annie PEZIN | Thierry SANCHEZ |

L'ÉQUIPE DU SYNDICAT

L'équipe est composée de 9 agents administratifs et techniques

Jean-Claude TORRENS
Responsable des services

- >> Management de l'équipe
- >> Suivi budgétaire et financier
- >> Lien avec les élus
- >> Relation stratégique avec les autres acteurs du territoire

- >> Exécution et suivi des procédures et décisions administratives
 - >> Veille juridique et parcellaire
- >> Suivi RH (médecine du travail, congés, CET, formations agents)
 - >> Assistante de prévention

Sandrine BOSSOREIL
Secrétaire administrative

Elodie DUSSAUSSOIS
Responsable comptable

- >> Suivi des opérations financières
- >> Suivi de la gestion des RH (administratifs et financiers)
- >> Elaboration du budget

- >> Animation de la Gestion des Milieux Aquatiques
- >> Mise en œuvre des actions du contrat
- >> Animations scolaires et grand public

Christelle PLAGNES
Chargée de mission
"Gestion des milieux aquatiques"

Isabelle PERREE
Chargée de mission
"Inondations"

- >> Animation du Programme d'Actions pour la Prévention des Inondations
- >> Suivre et assurer la réalisation des obligations réglementaires liées aux digues
- >> Animations scolaires et grand public

Roland MIVIERE
Chargé de mission
"Natura 2000"

- >> Définition et mise en œuvre de la politique de gestion du périmètre Natura 2000 du complexe lagunaire
- >> Mise en œuvre des actions du DOCOB, de son évaluation, de son actualisation et de sa planification

Morgane BOISRAME
Technicienne rivière

- >> Relai terrain du Syndicat auprès des riverains, des partenaires techniques et des élus
- >> Mise en œuvre de la phase opérationnelle des orientations du Syndicat (PPREV, contrat de bassins, zones humides)
- >> Responsable de la brigade verte

Alain MESNIL
Agent d'entretien
des cours d'eau
(brigade verte)

Philippe FRONTERA
Agent
d'entretien des
cours d'eau
(brigade verte)

- >> Entretien de la végétation
- >> Gestion des déchets

LE BUDGET

Le Budget de fonctionnement :

Les participations des EPCI ont été validées dans les statuts approuvés en octobre 2018. Dans le cadre d'une délibération les membres du conseil ont délibéré sur les besoins financiers du SMBVR et sur la répartition des sommes dues par les EPCI.

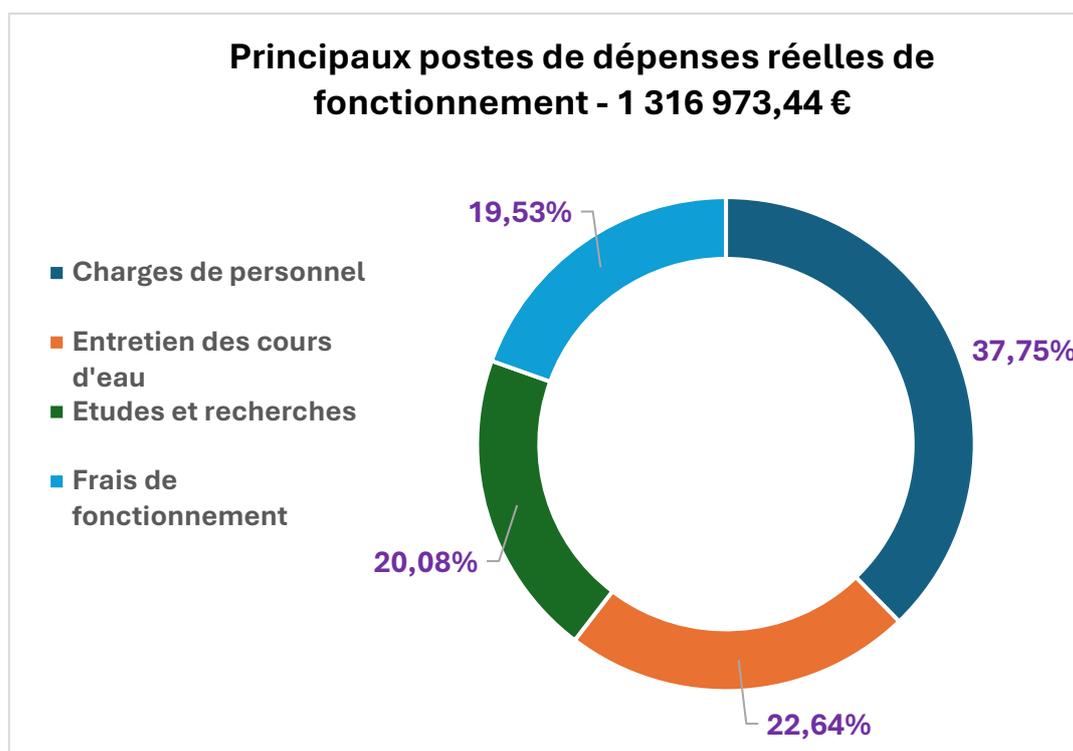
Les contributions concernant le fonctionnement général du syndicat sont dues par chaque EPCI sur la base d'une quote-part répartie en fonction des éléments suivants :

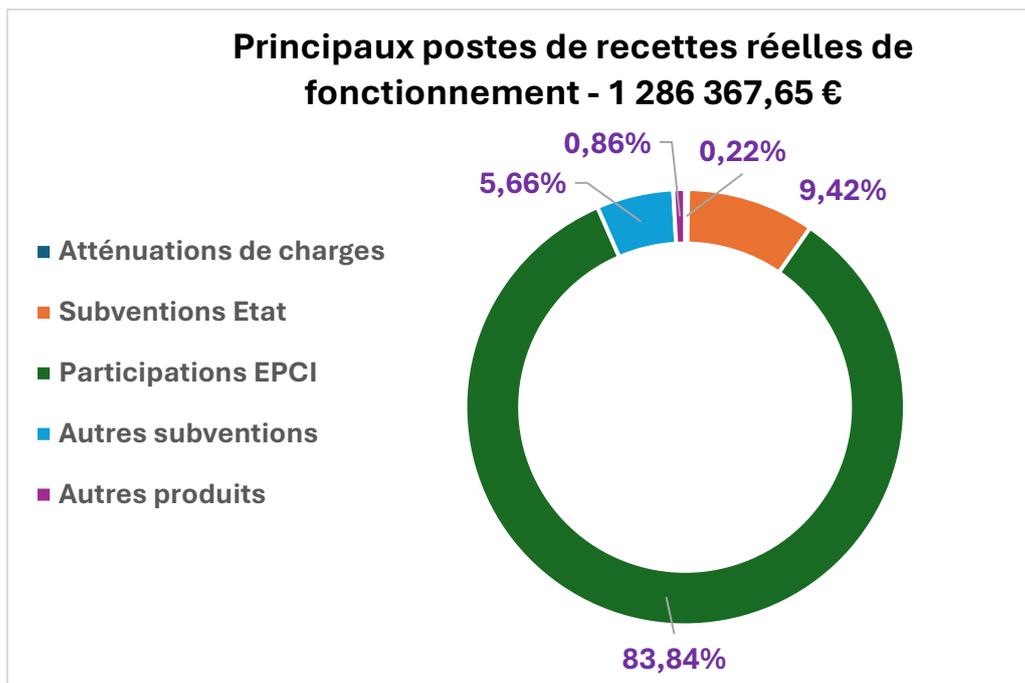
- Critère de la population pondérée 90%
- Potentiel fiscal par habitant 5%
- Surface bassin versant 5%
- Spécificité du bassin versant

La spécificité du bassin versant, composé de 4 cours d'eau indépendants les uns des autres (Llobères, Fosseille, Réart, Agouille de la Mar), et dont le cours d'eau principal est lui-même divisée entre une section amont (Au-dessus de la voie ferrée) et une section aval (Au-dessous de la voie ferrée), demande une gestion différenciée entre chaque secteur tant en matière technique qu'en matière d'ingénierie.

De ce fait, il est appliqué des ajustements ce qui donne les participations suivantes en matière de fonctionnement :

- | | |
|---|-----------|
| - Perpignan Méditerranée Métropole : | 67.3061 % |
| - Communauté de communes Sud Roussillon : | 20.2276 % |
| - Communauté de communes des Aspres : | 7.9881 % |
| - Communauté de communes Albères, Côte vermeille, Illibéris : | 4.4782 % |



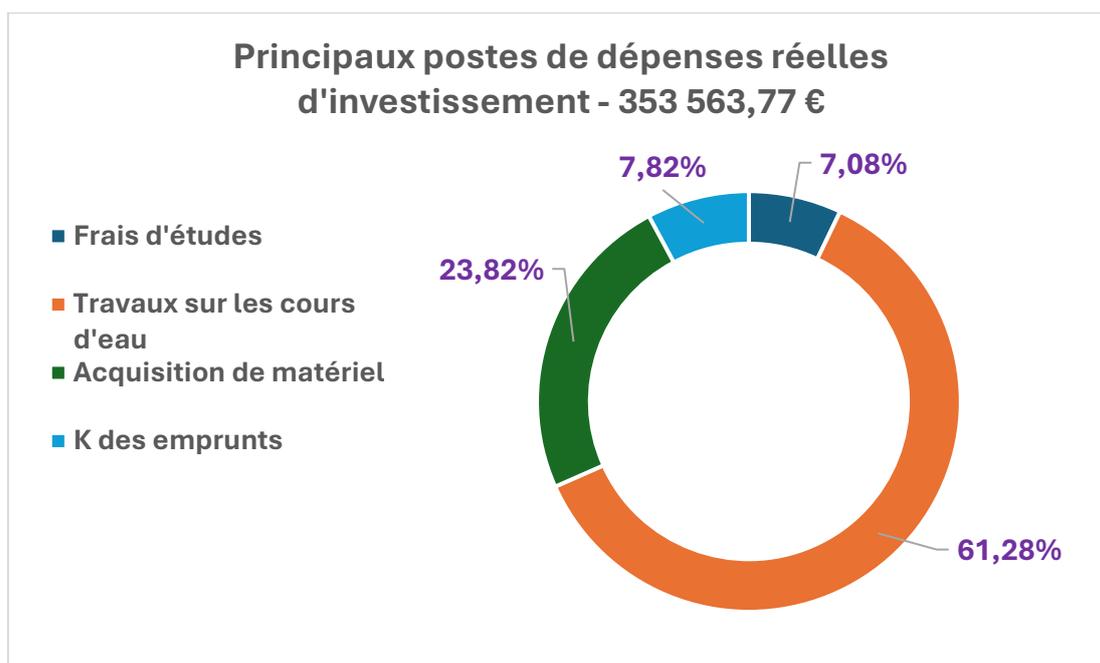


Le Budget d'investissement :

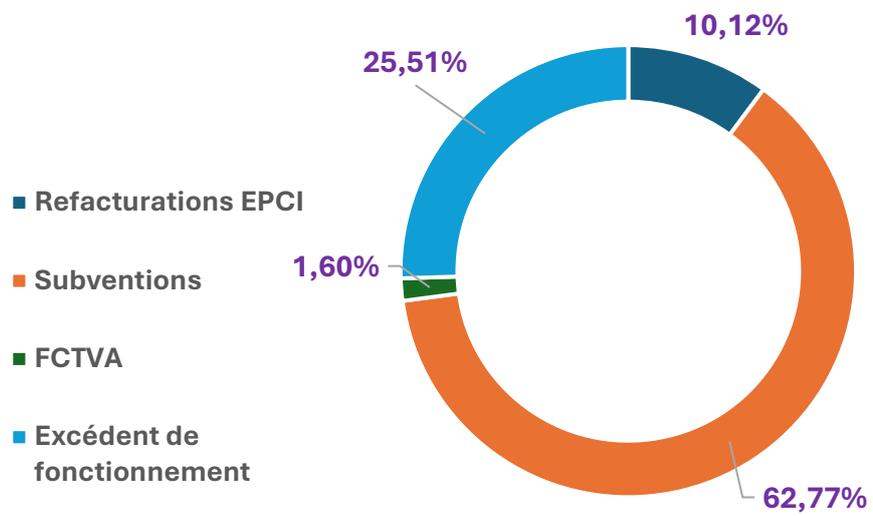
En matière d'investissement, les dépenses sont supportées par les EPCI sur lesquels sont réalisés les travaux.

Concernant plus spécifiquement l'Agouille de la Mar, les dépenses d'investissements sont supportées par les EPCI sur la base des participations qui existaient au sein du syndicat de l'Agouille de la Mar.

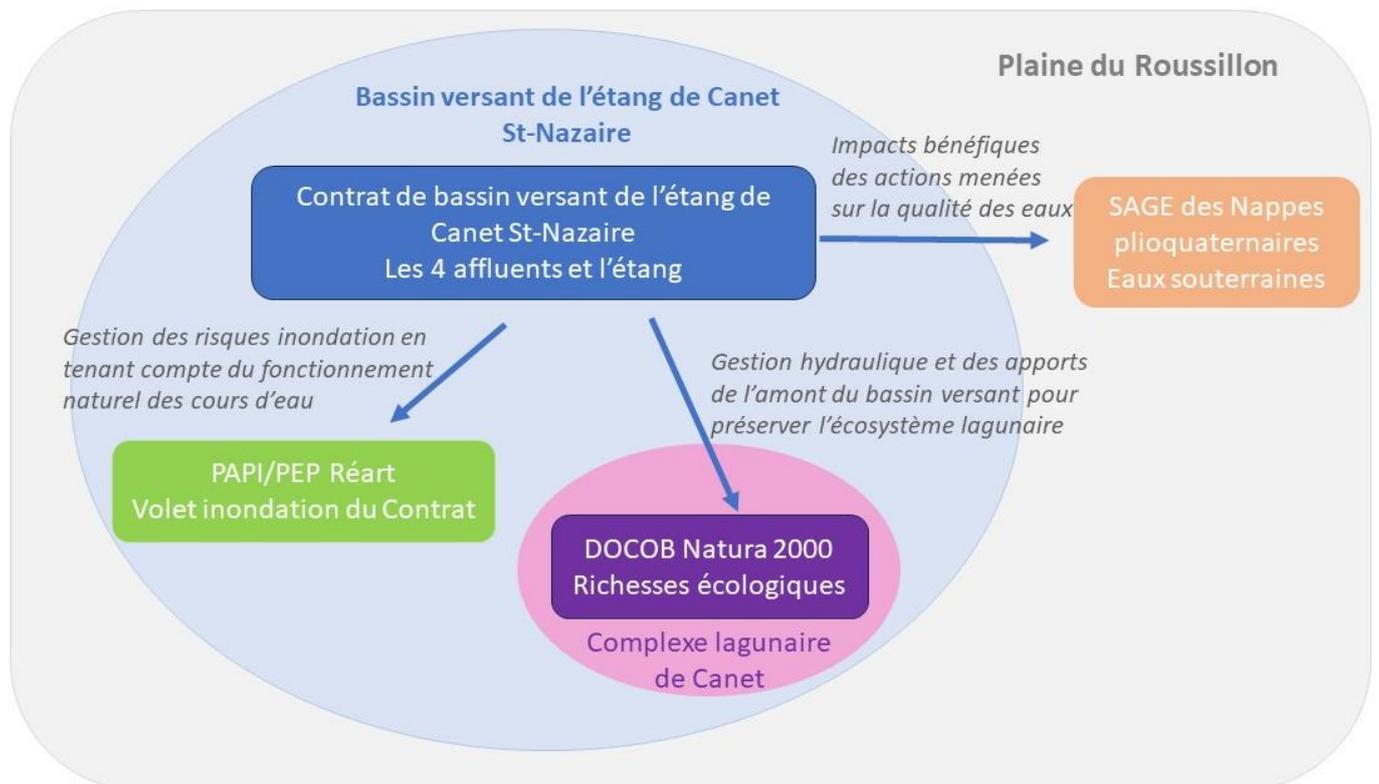
Pour ce qui est du Réart, les dépenses afférentes aux travaux du Réart aval (Notamment le réaménagement des digues) seront prises en charge, dans le cadre d'une solidarité Amont/Aval, à 80% par Perpignan Méditerranée Métropole et Sud Roussillon (75% PMM et 25% Sud Roussillon) et à 20% par l'ensemble des EPCI situés sur le bassin versant (PMM - CC Sud Roussillon - CC des Aspres).



Principaux postes de recettes réelles d'investissement - 486 139,58 €



LES DEMARCHES PORTEES PAR LE SMBVR



Le SMBVR : Structure porteuse d'un Programme d'études préalables (PEP) au PAPI

7 axes d'intervention

25 actions

Montant : 2.42 M€

Montant : 2.42 M€

Le SMBVR est aujourd'hui porteur d'un programme d'études préalable (PEP) au Programme d'Action pour la Prévention des Inondations (PAPI).

La mise en œuvre du **Programme d'Études Préalables (PEP)** au PAPI permet de poursuivre les actions menées depuis 2012 et de répondre également à un objectif de solidarité financière.

Dans le respect du cahier des charges PAPI 3 2023, ce programme d'études (2024-2026), se compose de **25 actions réparties sur 7 axes** :

- ✓ Axe 0 : « Action de gouvernance »
- ✓ Axe 1 : « Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque »
- ✓ Axe 2 : « Surveillance, prévision des crues et des inondations »
- ✓ Axe 3 : « Alerte et gestion de cris »
- ✓ Axe 4 : « Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme »
- ✓ Axe 5 : « Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens »
- ✓ Axe 6 : « Ralentissement des écoulements »
- ✓ Axe 7 : « Gestion des ouvrages de protection hydraulique »

Le montant global du programme s'élève à **2,42 Millions €**.

Dès la validation du programme obtenue le 28 Mai 2024 par le Préfet, les financeurs ont été sollicités pour démarrer les premières actions, listées ci-après.

| N° action-sous-action inscrit au programme | Intitulé de l'opération | Date dépôt Demande subvention | Montant de l'opération (assiette éligible) | HT ou TTC |
|--|--|-------------------------------|--|-----------|
| 0.1 | Animation de PEP PAPI du bassin versant de l'Etang de Canet St Nazaire 2024 | 22.12.2023 | 80 000 € | TTC |
| 0.2 | Externalisation pour l'élaboration du dossier du PAPI | 01.06.2024 | 120 000 € | TTC |
| 1.1 | Evaluer la connaissance du risque inondation des habitants du bassin versant | 01.06.2024 | 20 000 € | TTC |
| 1.2 | Animer des programmes pédagogiques auprès des scolaires | 01.06.2024 | 80 000 € | TTC |
| 1.6 | Elaboration et mise à jour des DICRIM sur le territoire | 06.09.2024 | 25 000 € | TTC |
| 2.1 | Création des courbes de tarages sur les cours d'eau | 06.09.2024 | 12 000 € | HT |
| 5.1 | Développer une stratégie de réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes à l'échelle du territoire | 01.06.2024 | 144 000 € | TTC |
| 6.1 | Etude d'opportunité de restauration de ZEC sur les BV des Ilobères/du Réart/de l'Agouille de la Mar | 01.06.2024 | 300 000 € | HT |
| 6.3 | Etude préalable à la protection des falaises à Pollestres sur la Canterrane | 06.09.2024 | 120 000 € | HT |
| | | Total demandé en 2024 | 901 000 € | |

Malgré une validation du PEP le 28 Mai 2024, seules les actions d'animation (0.1, 0.2 et 1.2) ont été mises en œuvre, faute d'obtention des financements sollicités.

➤ *Les Travaux de réaménagement des digues du Réart*

Contexte :

Les travaux menés par le Syndicat de 1988 à 2001 ont permis de recalibrer le Réart de l'étang jusqu'au seuil de Théza. Le dernier tronçon du programme, du seuil de Théza au pont de la RD914, n'a cependant jamais pu être réalisé. **Les digues sur ce tronçon sont anciennes et sont aujourd'hui fragilisées par des terriers, des affouillements, des travaux non autorisés, ...**

L'étude de dangers des digues existantes montre un risque élevé de rupture dès la crue de période de retour 10 ans (210 m³/s), menaçant d'inonder les villages de Théza, Saleilles et Alénia.

Les ouvrages sur ce secteur ne permettent donc pas d'assurer la sécurité des populations à son plein potentiel

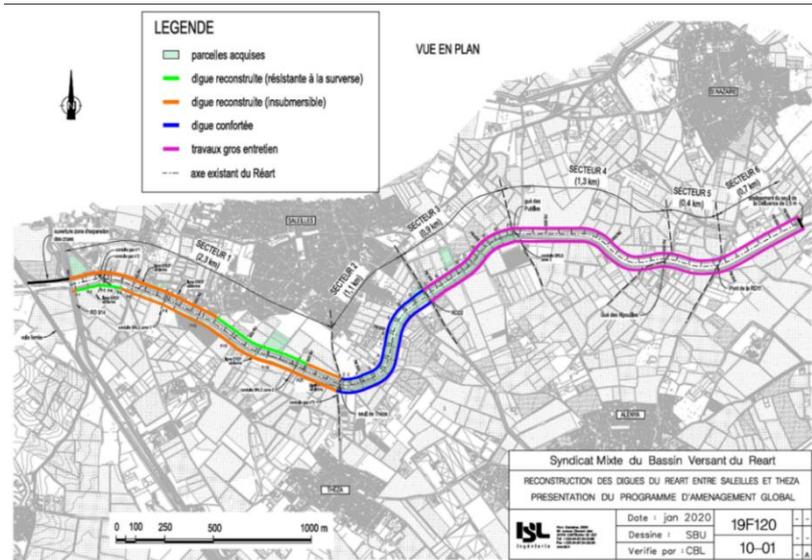
C'est donc sur le postulat que ce dernier secteur était le maillon faible du système qu'a été défini le projet de réaménagement des digues.

| | |
|---------------------------------------|------------------|
| Montant prévisionnel (Travaux) | 8.25 M € |
| Subventions accordées : | |
| ETAT (Fond Barnier) | 2.1 M€ |
| REGION | 1.626 M € |
| Subventions à demander : | |
| ETAT (Fond Vert) | 918 270 € |
| FEDER | 1.626 M € |

Objectif de protection : pour une crue de débit 340 m³/s (débit de période de retour estimée > à 25 ans)

Description :

- Secteur 1 (2 310 m) : Reconstruction des digues résistantes à la surverse et des digues insubmersibles
- En amont du secteur 1 (280 m) : Création d'une zone d'expansion des crues (ZEC) ;
- Secteur 2 (1 100 m) : Reconstruction des digues insubmersibles et confortement de digues.
- Secteur 6 : Abaissement du seuil de la déflue.



Etapas clés en 2024:

- Mai 2024 : avis favorable du CNPN* sous conditions
- Août.2024: Dépôt du dossier pour mise en enquête publique en Préfecture
- Septembre 2024: 3 réunions publiques sur les communes de Saleilles, Théza et Alénia
- Octobre 2024: avis de la MRAE**
- Décembre 2024: Désignation du commissaire enquêteur pour l'enquête publique prévue début 2025

Le nouveau calendrier prévoit l'obtention d'un arrêt préfectoral au 1er semestre 2025 pour un démarrage de chantier début 2026

*Conseil National de Protection de la Nature

** Mission Régionale d'Autorité Environnementale

Le SMBVR : Structure porteuse du contrat Bassin Versant de l'Étang de Canet Saint-Nazaire

Le SMBVR a porté un Contrat de milieu sur la période 2017-2022, première démarche contractuelle centrée sur la gestion concertée de l'eau et des milieux aquatiques à l'échelle du bassin versant.

Pour rappel, le programme d'action du Contrat est défini en fonction de 5 enjeux principaux :

- **Enjeu A : Amélioration de la qualité de l'eau et de la gestion quantitative** → Objectif : Reconquérir la qualité des milieux aquatiques dégradés par les pollutions dues aux nutriments et aux pesticides
- **Enjeu B : Amélioration de la gestion du transport solide afin de limiter le comblement de l'Étang** → Objectif : Gérer les sédiments pour restaurer l'équilibre morphologique des cours d'eau et ralentir le comblement de l'Étang
- **Enjeu C : Préservation et valorisation des écosystème aquatiques** → Objectif Retrouver les fonctionnalités des cours d'eau et des zones humides
- **Enjeu D : Communication et sensibilisation sur les enjeux de l'eau du bassin versant** → Objectif : informer et sensibiliser l'ensemble des acteurs du territoire
- **Enjeu E : Coordination et suivi de la démarche**

Le bilan de ce premier contrat est en cours de finalisation, il sera présenté en comité de bassin courant 2025.

➤ *Restaurer la dynamique latérale de la Canterrane à Terrats*

Contexte :

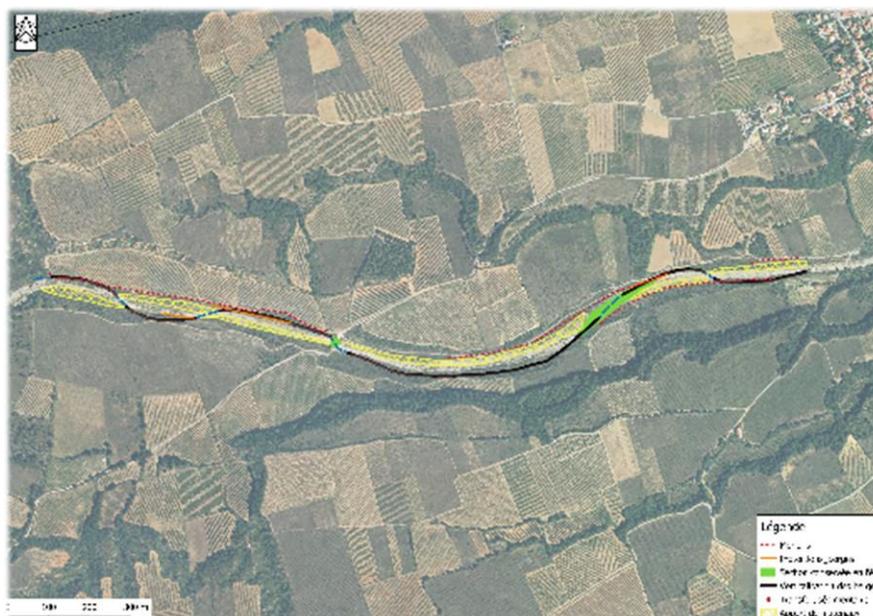
Des travaux permettant d'améliorer le fonctionnement morphodynamique de la rivière et de restaurer le fonctionnement sédimentaire sont en projet sur le secteur de Terrats.

Le linéaire concerné par le projet est de 2 km, en amont de Terrats.

| | |
|--------------------------------|-----------|
| Montant étude | 44 278 € |
| <i>Subventions versées :</i> | |
| Agence de l'Eau | 25 000 € |
| Montant prévisionnel (Travaux) | 257 161 € |

Objectif : conforter la nappe d'accompagnement, la reconstitution du matelas alluvial et la diversification des faciès d'écoulement.

Description : le principe des travaux est la **recharge sédimentaire** axée sur la **verticalisation des berges** au droit des inflexions actuelles du cours d'eau et la réinjection des volumes correspondants dans l'engraissement des atterrissements en rive opposée, dans une **recherche d'équilibre déblais / remblais** afin de ne pas avoir d'export de matériaux et de conserver le gabarit hydraulique du cours d'eau.



Pour l'année 2024 :

Dépôt du dossier de déclaration simplifié et de la Déclaration d'intérêt Général auprès de la DDTM66 ; plusieurs demandes de compléments ont été formulés par les services de l'Etat.

Une réunion publique a été organisée pour présenter le projet à tous les propriétaires concernés, les informer du dépôt d'un dossier de Déclaration d'Utilité Publique et leur faire part des conditions d'acquisition du SMBVR pour les parcelles dont cela s'avère nécessaire à la réalisation du projet. Une quinzaine de personnes était présente et seulement un propriétaire a pris contact avec le Syndicat afin de discuter des conditions de vente.

➤ *Zones de décantation en amont de l'Agouille de la mar*

Contexte :

Le projet consiste en la création de deux zones de décantation sur les affluents de l'Agouille de la mar, la Riberette et le Dilouby. En effet, un problème d'accumulation de sédiments à l'exutoire des deux affluents est à l'origine de la réduction de la section hydraulique, pouvant accroître le risque inondation. Mais également, participe au comblement de l'étang par l'apport de fines à l'étang.



Objectif : le projet est double, réduire les apports de matériaux fins dans l'Agouille de la mar mais également de limiter l'ensablement du pont à l'aval immédiat du chantier, et de réduire les risques d'inondation du Dilouby dans sa traversée urbaine.

Description : sur le Dilouby, le projet se situe sur une parcelle communale, en amont du pont de RD612. Cette parcelle a été proposée par la commune afin de faciliter la réalisation (parcelle publique).

Le scénario retenu consiste à :

- Créer un méandre avec élargissement du lit ;
- Créer un lit mineur dans le lit moyen ;
- Augmenter la longueur du lit mineur afin de diminuer la pente d'écoulement.

L'axe du lit mineur sera déporté et le lit actuel, remblayé en partie. De plus, une renaturation du site sera effectuée afin de replantée la ripisylve détruite lors des travaux avec notamment la mise en place d'une roselière dans le lit mineur sur la partie aval.

| | |
|--------------------------------|-----------|
| Montant prévisionnel (étude) | 35 000 € |
| <i>Subventions accordées :</i> | |
| Agence de l'Eau | 17 500 € |
| REGION | 7 000 € |
| Montant prévisionnel (Travaux) | 145 160 € |

Pour l'année 2024 :

Un COPIL a été réalisé en automne ; l'Agence de l'Eau et la Région ont demandé à ce que le projet initial soit revu avec une plus-value hydromorphologique, si le SMBVR souhaitait obtenir des subventions pour la réalisation des travaux. En effet, le projet présenté dans sa conception initiale, était de nature trop hydraulique, même si la finalité était le débordement du Dilouby au droit de la parcelle pour stocker le surplus de sédiment.

➤ **Fonctionnement de la lagune : échanges cours d'eau/lagune/mer**



Contexte : l'étang de Canet Saint-Nazaire est un milieu lagunaire très fragile qui voit son équilibre se dégrader par de nombreux facteurs d'origine anthropiques. La principale problématique est l'impact des polluants et des sédiments apportés par les 4 émissaires affluents, phénomène d'autant plus marqué que la surface du bassin versant est 40 fois plus importante que la lagune.

Objectif : l'étude a pour but de caractériser et d'optimiser le fonctionnement hydro-sédimentaire de la lagune. Il s'agira d'évaluer les entrées dans la lagune en

distinguant les apports de chaque affluent et les sorties en mer des différents polluants et leur quantité tout au long de l'année et selon différents phénomènes météorologiques.

Il s'agira de quantifier les volumes d'eau, les matières en suspension et les polluants (nutriments et contaminants chimiques), ce qui permettra de comprendre les échanges cours d'eau/lagune/mer afin d'agir en conséquence pour améliorer l'état de la lagune en priorisant les actions.

| | |
|-------------------------------------|-----------------|
| Montant prévisionnel (étude) | 65 000 € |
| Subventions accordées : | |
| Agence de l'Eau | 28 858 € |
| REGION | 13 000 € |

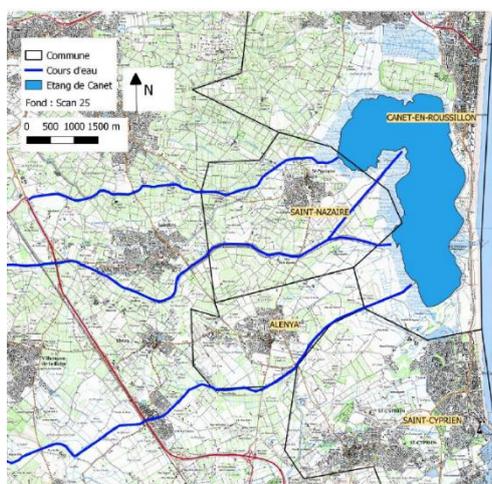
Description : pour ce faire, un partenariat est mis en place entre le SMBVR, le laboratoire CEFREM de l'Université de Perpignan et le Parc Naturel Marin du Golfe du Lion (PNMGL). Le CEFREM est chargé de réaliser une partie des analyses ; le PNMGL réalisera des analyses dans le grau ainsi que des mesures de physico-chimie et de courant.

Pour l'année 2024 :

Une campagne de terrain a été réalisée au moins de juin, afin de recueillir de la donnée pour illustrer une période d'étiage sévère.

A ce jour, toutes les analyses n'ont pas été réalisées.

➤ Restauration des embouchures des cours d'eau dans l'étang



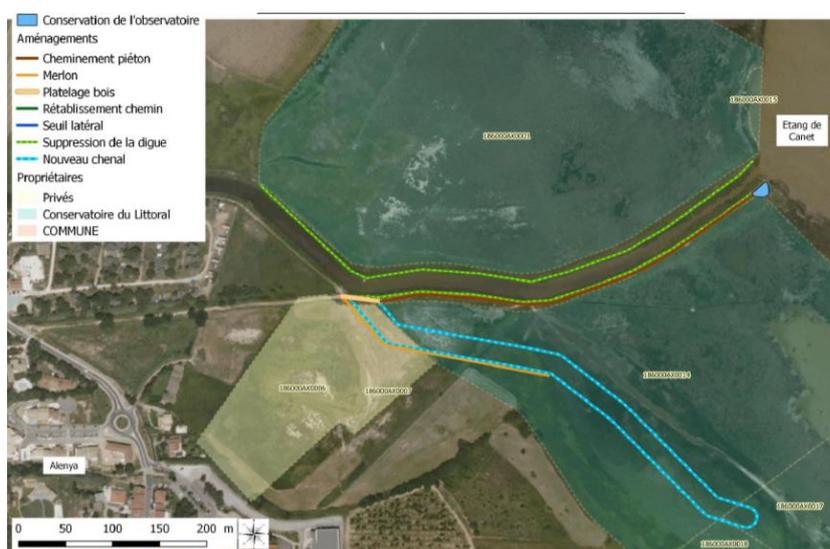
Contexte : le projet initial concerné la restauration des trois embouchures de la Fosseille, du Réart et de l'Agouille de la mar. En effet, les multiples aménagements (recalibrage, déflueuse, digues...) ont entraîné, entre autres, une sursédimentation des lits mineurs dans les parties aval de ces rivières. Les sédiments les plus fins, transitent de façon plus directe vers l'étang favorisant un comblement accéléré de ce dernier.

Objectif : ils sont au nombre de quatre, piéger les sédiments fins en amont de l'étang, afin de réduire le comblement de l'étang, restaurer un fonctionnement plus naturel des cours d'eau au niveau de leur interface

avec l'étang et réduire l'inondabilité des zones attenantes à l'étang par l'aménagement des zones d'expansion de crues.

Description : sur la Fosseille, les aménagements concernés sont la suppression des digues en rive droite et en rive gauche, ainsi que la création d'un chenal secondaire en rive droite.

Au niveau du secteur de l'Agouille de la mar, le Syndicat a également dû faire face à un contentieux, qui put être réglé à l'amiable.



Pour l'année 2024 :

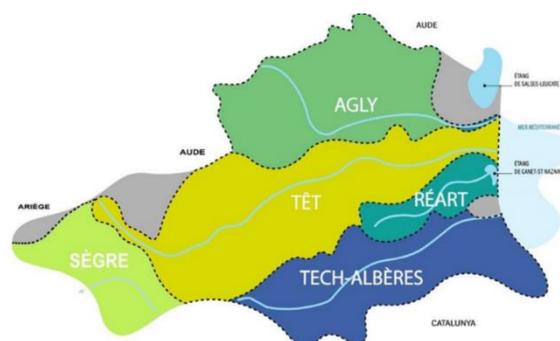
Sur le secteur de la Fosseille, un diagnostic complémentaire faune-flore sur l'emprise futures des travaux, a été réalisé sur la période printemps/été, en vue d'abonder le dossier réglementaire.

Au niveau du secteur du Réart, le Conseil d'Etat a annulé l'arrêté pris par la cour administrative de Toulouse, justifiant que l'absence de curage du lit du cours d'eau résulte d'un choix délibéré de la collectivité, visant ainsi à restaurer le delta à son embouchure avec l'étang, lutter contre la dynamique de comblement de l'étang et restaurer des zones d'expansion de crue.

Le dossier devra donc repasser devant la cour administrative pour être rejugé.

➤ **Etude Eau'rizon 2070**

Contexte : Les structures de bassin versant du département des Pyrénées Orientales (Agly, Tech, Têt, Réart et Sègre) ont souhaité se regrouper afin de trouver des solutions d'adaptation de la gestion de l'eau aux évolutions du climat.



Objectifs : Cette démarche se veut prospective, en incluant l'ensemble des acteurs de l'eau du territoire afin que tous partagent une base de connaissance commune et travaillent ensemble à la recherche de solutions d'adaptation pour le long terme (2070). Elle se pose comme un outil de territoire, permettant aux différents acteurs du territoire d'orienter les choix d'investissements vers les solutions les plus durables sur la ressource en eau, aussi bien pour les usages que pour les milieux aquatiques, au regard de ce que va être le territoire d'ici 50 ans.

Déroulement : L'étude se déroule en 3 phases :

- La phase 1 : état des lieux du territoire vis-à-vis du climat, de la gestion quantitative de la ressource en eau et de l'exposition au risque d'inondation. Cette phase consiste en un travail d'analyse bibliographique et de rencontre avec les acteurs principaux du territoire sur ces thématiques. Ce volet prend en compte l'évolution du territoire de ces dernières décennies (occupation du sol, évolution démographique, évolution de l'agriculture, ...). Cette phase se veut être une base à l'échelle du département pour toutes les études prospectives menées en parallèles par d'autres structures (Syndicat des Nappes, Chambre d'agriculture et Conseil Départemental). Pour se faire, elle devra être partagée avec un maximum de personnes du territoire.
- La phase 2 : diagnostic de vulnérabilité du territoire, à savoir l'impact des effets du changement climatique sur les ressources en eau, les milieux aquatiques et le risque inondation à l'horizon 2070. Plusieurs composantes sont détaillées telles que l'hydrologie et le régime des cours d'eau, la qualité chimique, écologique et sanitaire, la thermie de l'eau superficielle, les écosystèmes aquatiques.
- La phase 3 : prospective et stratégie du territoire. C'est-à-dire, quels scénarii développés sur le territoire pour s'adapter aux effets du changements climatiques. Cette phase sera co-construite avec l'ensemble des acteurs du territoire de manière concertée, pour aboutir à l'écriture d'un programme d'action par bassin versant. Chaque solution fera l'objet d'une analyse coût/bénéfices à long terme (2070).

| | |
|--------------------------------|------------------|
| Montant étude | 211 925 € |
| Subventions accordées : | |
| Agence de l'Eau | 175 000 € |
| REGION | 25 000 € |
| Autofinancement : | |
| SMBVR | 10 000 |
| SMTBV | 10 000 |
| SMBVA | 10 000 |
| SMIGATA | 10 000 |
| CC Pyrénées Cerdagne | 10 000 |

Pour l'année 2024 (et fin 2023) :

Le travail bibliographique a débuté sur la fin de l'année 2023, avec la tenue d'un premier Cotech. Le premier Copil de l'étude a eu lieu en janvier de l'année 2024.

Une première série d'ateliers de réflexion on eu lieu sur les cinq territoires. Ces temps ont permis de présenter la phase 1 de l'étude à un grand nombre de partie prenante du territoire et d'initier des réflexions communes sur les stratégies d'adaptation du département face aux effets du changement climatiques.

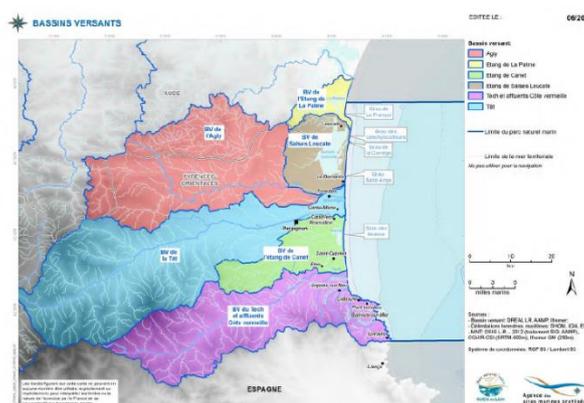
➤ *Etude déchets à l'échelle du département des Pyrénées Orientales*

Contexte : Ce projet a vu le jour à l'initiative du Parc Naturel Marin du Golfe du Lion (PNMGL) qui souhaitait travailler à l'échelle de son territoire afin de lutter contre les flux de déchets qui arrivent sur le littoral via les bassins versants. Il a donc été une collaboration entre le PNMGL et les Syndicats de bassin versant de l'Agly, de la Têt, du Réart et du Tech.

Objectifs : L'amélioration des connaissances sur les zones de transit et d'accumulation des déchets, sensibiliser les usagers et définir le rôle de chacun des acteurs du territoire.

Déroulement : Pour nous épauler, l'ANCT (Agence Nationale cohésion des territoires) a mis à disposition du groupement, deux bureaux d'étude pour :

- la réalisation d'un diagnostic du territoire sur la thématique déchet. Cette première phase s'est déroulée en quatre temps : synthèse bibliographique, entretiens avec des acteurs incontournables de notre département, définition des impacts des déchets sur la biodiversité marine et état des lieux des sources de déchets connues/identifiées et des éventuelles zones d'accumulation.
- L'animation de 3 ateliers :
 - 1 : partage du diagnostic et animation de groupe sur les compétences des différents acteurs et le qui fait quoi selon la provenance des déchets ;
 - 2 : travail sur le champ des possibles en matière de gouvernance d'un projet de territoire. Présentation des outils administratif et réglementaire selon différents degrés d'engagement et réflexions sur les besoins du territoire dans la mise en œuvre opérationnelles d'actions.
 - 3 : réflexion commune sur le besoin de conclure une convention entre les parties prenante, une animation de la démarche et le besoin de définir un projet pilote.
 -



Pour l'année 2024 :

La mission confiée aux bureau d'étude s'est déroulée dans son intégralité.

Le livrable final est une feuille de route du projet avec une base de réflexion a amendée par le PNMGL et les syndicats de rivière.

➤ *Communication et sensibilisation sur les enjeux de l'eau*

- Animations scolaires



| | |
|----------------------------|-----------|
| Montant projet (2024-2026) | 100 000 € |
|----------------------------|-----------|

| | |
|-------------------------|--|
| Subvention sollicitée : | |
|-------------------------|--|

| | |
|---------------|----------|
| Fonds Barnier | 80 000 € |
|---------------|----------|

Chaque année, le SMBVR permet à dix classes du territoire de bénéficier d'une animation entièrement gratuite sur le thème de la sensibilisation aux milieux aquatiques. Cette animation se déroule sur 5 séances, dispensées par une association (une seconde intervient lors d'une séance sur le terrain). Chaque

séance traite d'un sujet différent : explication d'un bassin versant, travail sur la pollution, les aménagements, prévention des inondations. Cette animation permet de faire découvrir aux élèves les métiers du syndicat et les sensibiliser sur la préservation des milieux aquatiques. A l'issue des cinq séances, les élèves font une présentation de leur travail aux agents du Syndicat et à un élu de leur commune.

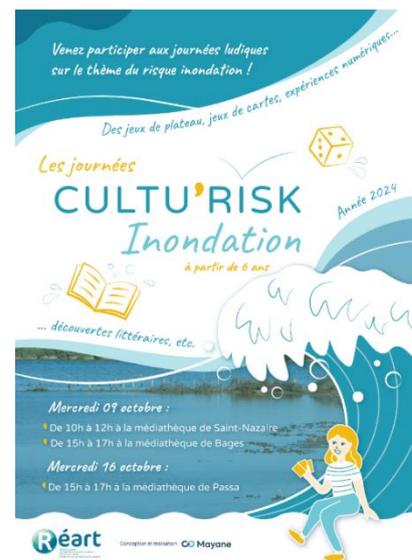
- Manifestation grand public

Chaque année, le Syndicat est sollicité lors que quelques manifestations ; par exemple : le Festival de l'eau, la fête de l'étang à St Nazaire ...

- Journée nationale de la Résilience (JNR)

Autour du 13 octobre, le SMBVR est sollicité régulièrement pour participer à des événements de sensibilisation aux risques majeurs, organisés par la Préfecture 66.

Dans le cadre son programme d'actions de prévention des inondations, le SMBVR prévoit également des actions spécifiques.



Pour l'année 2024 :

10 classes de primaire ont bénéficié du programme sur l'eau (soit environ 250 enfants).

L'équipe du SMBVR a participé au **Festival de l'Eau** porté par la mairie de Perpignan, et à la **Fête de l'étang** à Saint-Nazaire : 2 événements qui ont permis de sensibiliser 400 personnes environ.

Dans le cadre de la journée de la résilience, le SMBVR a organisé des demi-journées ludiques à destination du jeune public dans 3 médiathèques du territoire : une quarantaine de participants ont pu apprécier les activités proposées.

L'équipe a également été sollicitée par la Préfecture pour une journée de sensibilisation des élèves de 5^{ème} au collège de la Garrigole (soit > 100 élèves).

➤ Etude de Projet de restauration hydromorphologique de la Fosseille

Contexte :

Le SMBVR a mené en 2015 une étude hydromorphologique permettant d'établir un état des lieux et un plan de gestion à l'échelle de l'ensemble de son périmètre d'intervention. La Fosseille, à travers ce plan de gestion était concernée par plusieurs actions de restauration hydromorphologique. En effet, la Fosseille se caractérise par les nombreuses pressions qu'elle a subi et/ou continue de subir. Elle est aujourd'hui concernée par un objectif d'atteinte de bon potentiel à l'horizon 2027 au titre de la DCE.

Une mission d'avant-projet avait été réalisée par le bureau d'études OTEIS en 2016/2017 sur la partie amont et la partie médiane de la Fosseille. Ces éléments ont été poursuivis par une étude projet menée par le groupement de bureau d'études OPALE-Pure Environnement en 2022.

| | |
|----------------------------------|-----------------|
| Montant de l'étude projet | 49 850 € |
| <i>Subventions accordées :</i> | |
| Agence de l'Eau | 25 000 € |
| Région Occitanie | 10 000 € |
| Département 66 | 10 000 € |

Objectif : L'étude a permis de projeter des zones pilotes d'interventions pour des travaux commencés en 2024 qui devraient s'achever en 2025.

Description des différentes étapes de l'étude :

- Réaliser une analyse critique de l'avant-projet déjà réalisé ;
- Proposer une (ou des) variante(s) ou scénario(s) alternatif(s) aux aménagements proposés par OTEIS ;
- Réaliser une analyse comparative des scénarios ;
- Réaliser le PROJET et les dossiers réglementaires en lien avec ce dernier.



Passage à gué qui sera remplacé par un pont dans le projet

En 2024 :

- 6 février comité de pilotage : validation du Projet + démarrage dossier réglementaire
- 28 mars : envoi du dossier loi sur l'eau à la DDTM
- 6 mai : réception des livrables de l'étude
- 4 juillet : arrêté préfectoral autorisant les travaux

➤ Travaux de restauration hydromorphologique de la Fosseille

Contexte :

Le SMBVR a mené en 2017 une étude hydromorphologique pour réaliser deux opérations pilotes sur la Fosseille. Achevée en 2024, l'étude à fait ressortir 3 zones d'intervention :

Secteur amont :

- reprofilage du lit mineur pour optimiser les écoulements à l'étiage et augmenter sa sinuosité
- suppression de protections de berges et d'un seuil de fond en enrochement libre
- création de risberme avec une pente douce favorisant l'implantation et le développement d'une nouvelle ripisylve
- traitement d'espèce invasive (canne de Provence)

Radier du pont de la RD42

- apport de blocs à l'aval du radier pour supprimer la hauteur de chute ;
- fixation de déflecteurs de vitesse en bois pour augmenter la rugosité du radier tout en améliorant les écoulements à l'étiage et assurer la liaison avec les enrochements à l'aval.

Gué aval

- démolition du passage busé ;
- construction d'un pont tablier.

Objectif : Atteindre le bon potentiel à l'horizon 2027 au titre de la Directive Cadre sur l'Eau



Secteur amont après travaux

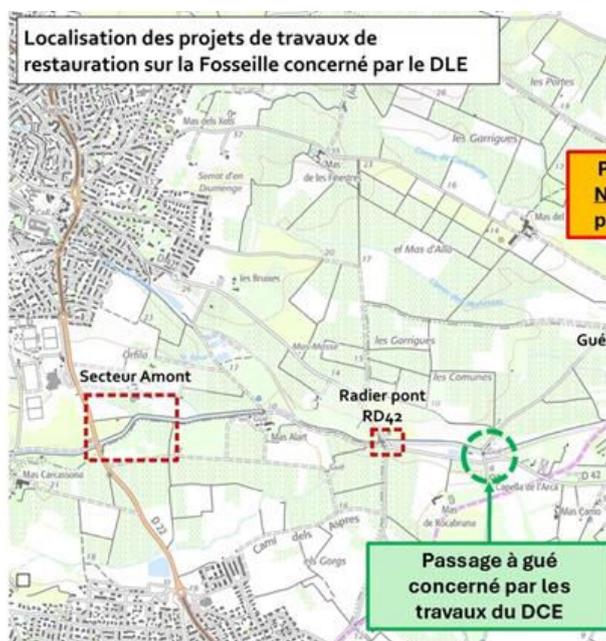


Figure 1 : Localisation des travaux prévus

| Montant des travaux | 256 000€ |
|---------------------------|----------|
| Taux Subventions : | |
| Agence de l'Eau | 50% |
| Département 66 | 20% |
| Région Occitanie | 10% |

En 2024 :

- 24 septembre démarrage des travaux
- Travaux Secteur Amont et radier du pont de la RD42 presque achevés
- Travaux gué aval reportés en octobre 2025

➤ *Plan de Gestion stratégique de gestion des zones humides sur le bassin versant de l'Etang de Canet-Saint-Nazaire (PGSZH)*

Contexte :

Malgré leur utilité, 50% des zones humides ont disparu en France au cours du siècle dernier pour laisser place aux activités humaines (urbanisation, agriculture intensive,...). En 2015, le Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales a compilé toutes les données existantes sur les zones humides et l'a complété par un travail géomatique pour réaliser un atlas départemental. Cet outil présenté à l'échelle communale n'ayant pas valeur réglementaire est un premier niveau de connaissance sur les zones humides à l'échelle des Pyrénées-Orientales qui nous sert de base pour la mise en place d'un plan de gestion stratégique sur les zones humides du bassin versant de l'étang de Canet-Saint-Nazaire.

Objectif :

L'étude à pour enjeu d'avoir une vision globale avec des priorités d'actions et un véritable outil d'aide à la décision pour l'aménagement du territoire.

| | |
|---|-----------------|
| Montant de l'étude prévisionnel (marché à bon de commande) | 60 000 € |
| <i>Subventions accordées :</i> | |
| Agence de l'Eau | 42 000 € |
| Région Occitanie | 6 000 € |

Description des différentes étapes de l'étude :



Zone humide sur la commune de Saint-Cyprien

- Délimitation de l'espace de référence ;
- Cartographies des fonctions, des pressions et des enjeux ;
- Investigations de terrain ;
- Concertation ;
- Rédaction du PGSZH ;
- Mise en forme des données.

En 2024 :

- 26 février : 2eme comité de pilotage de restitution de l'étude
- 3 mars : envoi des cartes de priorisation des zones humides à toutes les communes et EPCI
- juin : réception de l'étude

➤ *Plan Pluriannuel de Restauration et d'entretien de la Végétation (PPREV)*

Contexte

L'entretien régulier des cours d'eau est une obligation du propriétaire comme le précise l'article L215.14 du Code de l'Environnement :

« le propriétaire riverain est tenu à un entretien régulier du cours d'eau [qui] a pour objet de maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre, de permettre l'écoulement naturel des eaux et de contribuer à son bon état écologique ou, le cas échéant, à son bon potentiel écologique, notamment par enlèvement des embâcles, débris et atterrissements, flottants ou non, par élagage ou recépage de la végétation des rives.] »

Le SMBVR a pour compétence la gestion des milieux aquatiques et afin de permettre un bon écoulement des eaux et contribuer au bon état écologique des cours d'eau, la structure a mis en place une déclaration d'intérêt général depuis 2015 afin de se substituer aux propriétaires riverains défaillants dans l'entretien régulier des cours d'eau sur le bassin versant du Réart et depuis 2020 sur les bassins versants de l'Agouille de la Mar, la Fosseille et les Llobères.

Objectif

Grace à la Brigade verte du SMBVR composée de 2 agents et d'entreprises externes, l'objectif est d'entretenir les milieux aquatiques de façon raisonnée tout en respectant les périodes d'interventions afin de limiter les impacts sur la vie aquatique : Le PPREV est décliné par année pour 5 ans avec un programme d'action par année. Actuellement nous sommes dans le plan 2020-2024.

Les interventions se font majoritairement de septembre à février, les roselières sont préservées, il n'y a pas de circulation d'engins dans les mares au printemps pour permettre à la faune d'utiliser ces milieux lors de la reproduction... Une attention toute particulière est portée aux espèces exotiques envahissantes de plus en plus présentes et pour lesquelles un protocole d'intervention est mis en place pour ne pas renforcer leur prolifération pendant les interventions.



Entretien des Llobères nord par un agent de la brigade verte

Entretien réalisé par la brigade verte en 2024 :

- * Réart aval
- * Llobères

- * Fosseille
- * Agouille de la Mar

Entretien réalisé par entreprises externes en 2024 :

| Entreprise | BV | Type d'intervention | Linéaire ml | Largeur m |
|---------------------------------------|--------------------|--|------------------|--------------|
| Actiforest | Réart | Montauriol GT1 Débroussaillage main + déchets + 5 arbres abattus | 400 | 8 |
| Actiforest | Réart | Trouillas CT2 Débroussaillage main + déchets | 200 | 15 |
| Actiforest | Réart | Nyls CT3.2 Débroussaillage main + déchets | 200 | 20 |
| TDA Pouil | Agouille de la mar | Riberette (1200ml) + petite partie Dilouvy (20ml) + 50mamont aval 2 PAG Pollestres (200ml) | 1500 | 15 |
| Actiforest | Réart | GT3 (2500ml) + IT2 (1000ml) a Fourques débroussaillage + déchets et un peu de dessouchage | 3500 | 17 |
| Actiforest | Réart | Riviere Passa débroussaillage + déchets | 400 | 8 |
| Actiforest | Réart | Mona à Torderes débroussaillage + abattage 15 arbres | 500 | 8 |
| Sauvy - Les espaces verts du littoral | Fosseille | ravin des gourgs a Saleilles | 450 | 8 |
| Sauvy - Les espaces verts du littoral | Fosseille | ravin des gourgs a Saleilles | 750 | 8 |
| ARF | Réart | Reart RT9 arbres brûlés ZAC Saleilles | 350 | 5 |
| Actiforest | Réart | PT1 riviere de Passa a Passa | 2700 | 8 |
| TDA soubielle | Agouille de la mar | Riberette curage amont ouvrage + évacuation + réalisation rampe en enrochement bétonnée | 95 ml | 95 |
| Actiforest | Réart | Jonquerole Fourques | 650 | 8 |
| Actiforest | Réart | Trouillas Canterrane + étêtage 10 arbres CT2 | 600 | 15 |
| Actiforest | Réart | Ponteilla amont ligne SNCF CT3.1 | 50 | 15 |
| Actiforest | Réart | Mona Torderes mas d'en Noe amont | 350 | 8 |
| Actiforest | Réart | Montauriol | 400 | 8 |
| TDA Pouil | Agouille de la mar | Riberette (1200ml) et Dilouvy (650ml) + 4 arbres + évacuation embâcle et son broyage | 1850 | 12 |
| TOTAL 2024 | | | 14 945 ml | |



Gestion d'embâcle sur le Mona à Tordères avec Actiforest

La mise en place de ces travaux en 2024 à nécessiter :

- 14 Déclarations d'intentions de travaux déposées à la DDTM66
- 262 courriers pour informer les riverains
- 2 agents du SMBVR, 4 entreprises externes et 1 entreprise adaptée (travailleurs handicapés)

Le SMBVR : Gestionnaire du Site Natura 2000 de l'Étang de Canet Saint-Nazaire

Le bassin versant du Réart (et de ses affluents) rejoint le milieu marin en transitant par une zone humide comprenant une lagune côtière méditerranéenne et ses zones humides périphériques (roselières, fourrés halophiles, prés salés et lagunes temporaire méditerranéenne...) d'une superficie totale de 1872 ha.

Cet ensemble, dénommé « Complexe Lagunaire de Canet Saint Nazaire », est en outre inscrit au réseau des sites de protection européens Natura 2000, au titre de la Directive Habitat (SIC FR9101465 de l'arrêté du 22/11/2005) et de la Directive Oiseaux (ZPS FR9112005 de l'arrêté du 26 septembre 2014).

En effet, ce site, demeurant à l'interface entre le milieu marin et continental, est également la lagune française la plus septentrionale, située sur un axe migratoire important. Ces caractéristiques confèrent au site, une combinaison privilégiée pour accueillir une biodiversité riche et variée.

La protection et la stabilité du site sont également renforcées par les 1150 ha du périmètre Natura 2000 appartenant au Conservatoire du Littoral. Ces maîtrises foncières, qui se sont échelonnées entre 1978 et 2022, constituent un réel atout pour la gestion de ce site, encadrée par voie de convention entre le Conservatoire et son gestionnaire désigné.

Ce site dispose aujourd'hui de 11 habitats d'intérêt communautaire, de 2 espèces animales inscrites à l'annexe I de la Directive Européenne (Mioptère de Schreiber, Émyde lépreuse) et de 16 espèces d'oiseaux nicheurs inscrites à l'annexe II de la Directive Européenne.

De 2000 à décembre 2019, la gestion des terrains du Conservatoire a été confiée à la Communauté Urbaine Perpignan Méditerranée Métropole. Cette même structure s'est vu confier l'élaboration du Document d'Objectif Natura 2000 (de 2003 à 2006) puis son animation (de 2006 à fin 2019).

Le Document d'Objectif a identifié 4 enjeux majeurs d'intervention :

- La Préservation des habitats et des espèces ;
- L'Animation et la coordination des actions du DOCOB ;
- L'Information et la sensibilisation du public et des usagers ;
- L'accroissement des connaissances et suivis scientifiques.

La majorité des habitats étant à caractères humides ou inondables, la gestion hydraulique du système a pris une part importante dans l'appréhension de la gestion des habitats, avec notamment dès 2006, l'objectif identifié (fiche action PHE1) de fédérer les Bassins versants du site en un seul Syndicat et de constituer une gestion à l'échelle du Bassin Versant via la mise en œuvre d'un contrat de Bassin. Ce travail de longue haleine a abouti en 2014 par la création du SMBVR.

En 2019, la mise en œuvre de la politique GEMAPI a induit un transfert de compétence « hydraulique » et « gestion des milieux aquatique » vers les Syndicats de Bassins Versants. Le SMBVR s'est ainsi vu transférer la gestion des terrains du Conservatoire du Littoral sur le volet biodiversité ainsi que l'animation du Site Natura 2000. Au-delà du Grau des Basses (partie marine), le SMBVR n'est pas compétent conformément aux statuts du SMBVR. A ce

titre, depuis le 1^{er} janvier 2020, le SMBVR est l'interlocuteur privilégié du Conservatoire du Littoral, et, aujourd'hui, pilote les actions du DOCOB. Il organise les débats et Comités de Pilotages, conduit les travaux et les aménagements sur le site, et organise les différents partenariats avec les acteurs locaux.

(NB : PMMCU a gardé les compétences « accueil du public » et « gestion du trait de côte » sur le secteur littoral sans distinction de propriétaire).

Aujourd'hui le SMBVR gère donc l'intégralité de son bassin versant. Chaque intervention, travaux, étude, sur les composantes hydrauliques et naturels du Complexe Lagunaire font l'objet d'une approche concertée à l'échelle du bassin versant.

Suite à son évaluation, le DOCOB fait actuellement l'objet d'une révision profonde apparentée à la rédaction d'un nouveau Document de Gestion. En effet, le précédent document s'avérait totalement obsolète en termes de données naturalistes et d'analyse du contexte socio-économique. De possibles nouveaux enjeux et des actions adaptées seront étudiés, en cohérence avec les autres documents de gestion du SMBVR (PAPI ou Contrat de Bassin Versant) et avec l'objectif prioritaire qui est la protection des habitats et des espèces.

➤ *Animation et Révision du Document d'Objectifs (DOCOB)*

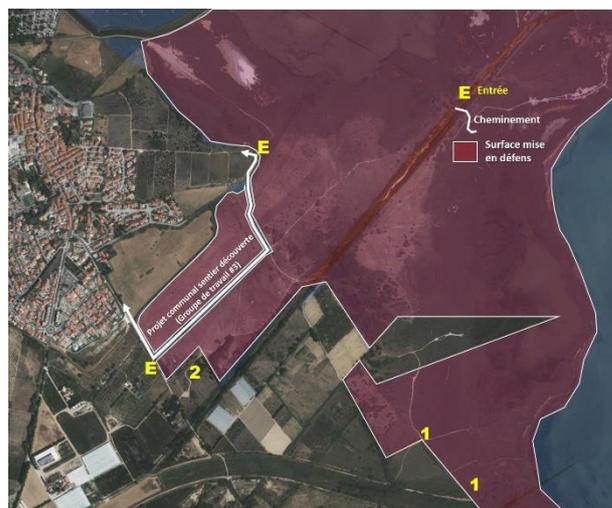
La reprise de la gestion du site Natura 2000 par le SMBVR a mis en évidence un DOCOB ancien dont les mesures de gestion, les diagnostics naturalistes et socio-économiques apparaissent aujourd'hui désuets. Les dernières données naturalistes ayant engendré le classement de ce site sont, en outre, très alarmantes.

Le SMBVR a lancé en 2024 la révision de ce DOCOB financée à hauteur de 25 000 par la Région Occitanie et le FEADER. Le reste de la révision faisant l'objet d'un financement Fond Vert à hauteur de 80%

UNE NOUVELLE STRATEGIE D'ACCUEIL DU PUBLIC ET DE GESTION DE LA FREQUENTATION.

Sous l'impulsion du Conservatoire du Littoral, le SMBVR a organisé plusieurs groupes de travail qui ont permis de partager des diagnostics de fréquentation et de perturbations des habitats et des espèces et de mettre en place une nouvelle stratégie d'accueil permettant un meilleur encadrement des usagers du site. L'objectif est de proposer des secteurs d'accueil plus identifiés, plus restreints (3 secteurs d'accueil maximum, en cohérence avec les enjeux naturalistes), mais en contrepartie mieux équipés en termes d'aménagements, de panneaux de sensibilisation, d'information.

Le travail d'un de ses groupes de travail engendre la définition et la validation du tracé de sentier d'interprétation sur la commune de Saint Nazaire. Ce tracé depuis la Passa, traversera les prairies salées en s'appuyant sur les chemins existants. Ce tracé sera encadré de ganivelles et équipé de 4 pupitres d'information sensibilisation sur : Le rôle des roselières, la présentation de l'habitat prés salés, la gestion pastorale, les oiseaux des prés salés.



La maîtrise de cet accueil sur le site a fait l'objet d'un marché de pose de mise en défens sur les secteurs du lido de Canet en Roussillon, des prés de Saint Nazaire et des Mares temporaires des prés de la ville à Canet en Roussillon. Ce marché de pose a été attribué à l'Office National des Forêts.

Les mises en défens en chiffres:

- Investissement de 239 338 € TTC représentant un linéaire de clôtures de 12,02 km
- 6 à 8 mois de travaux
- L'équipement de nombreux pupitres de sensibilisation et découverte des habitats et des espèces à préserver.

AMELIORATION DES DONNEES NATURALISTES DU PERIMETRE NATURA 2000.

La révision du DOCOB impose également une mise à jour et une amélioration des données naturalistes du périmètre Natura 2000. Cette base de données naturaliste doit permettre de mesurer l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire, et de mieux connaître la biodiversité, afin de mieux communiquer et mieux protéger. L'amélioration de ces données s'accompagne de la définition de protocole de suivi permettant d'évoluer vers un suivi scientifique des composantes de biodiversité.

Dans ce contexte et cet objectif, en 2024, ont été réalisés :

- L'état des lieux des populations de Chiroptères réalisé par ALEPE48.
- La mise en place d'un diagnostic avifaunistique qui sera réalisé en 2024 et 2025.
- Les premiers inventaires pour l'élaboration de la cartographie des habitats par le Conservatoire Botanique National Méditerranéen.



Initialement connu pour répertorier une espèce d'intérêt communautaire (le Minioptère de Schreiber), l'état des lieux Chiroptères sur le site Natura 2000 a mis en évidence en 2024 la présence de 5 espèces d'intérêt communautaire sur 16 espèces contactées : Une belle surprise pour ce site !

Les premiers inventaire « Habitats » ont mis en évidence l'identification de 13 habitats d'intérêt communautaire (11 habitats en 2005). Des investigations complémentaires auront lieu en 2025, avec, chose importante, l'évaluation de leur état de conservation.

L'état des lieux "Chiroptères" :

- Un Coût total de 14 460 € TTC
- 1 Financement de cet état des lieux par la Région et le FEADER à hauteur de 10 413 €

➤ *Aménagements en faveur de la préservation de la biodiversité*

CONSOLIDATION DE LA MISE EN DEFENS DU PERIMETRE EN ARRETE MINISTERIEL DE PROTECTION DE BIOTOPE (AMPB)

Le secteur dunaire au droit du grau des Basses a été en 2015 arrêté en périmètre de Protection de Biotope en ciblant la nidification des espèces avifaunistiques « Sternes naines » et « Gravelots à collier interrompu » espèces rares et menacées d'extinction sur le pourtour méditerranéen.



En 2024, grâce à la concrétisation d'un projet France Relance, le SMBVR dispose des mises en

CURAGE DU GRAU DES BASSES AFIN DE MAINTENIR UNE CONNEXION HYDRAULIQUE MER-LAGUNE

Après une année 2023 sans curage, le SMBVR a constaté un fort dépôt de sable de part et d'autre des vannes ainsi qu'à l'entrée du grau côté lagune. Ces surplus sédimentaires ont donc engendré la nécessité d'un curage dans des proportions similaires à celui de 2022. Le curage 2024 a été marqué par des conditions climatiques difficiles avec une mer particulièrement haute et forte provoquant un retard d'intervention et la nécessité de reprendre plusieurs fois les volumes extraits.



Le Curage 2024 en chiffre

- 127 576 € TTC
- 9 011 m³ de sédiments retirés côté mer + 455 m³ côté étang

➤ *Portage du Programme Scientifique de lutte contre le Crabe bleu dans la lagune*

Un Plan d'Action Régional (PAR) a été mis en place par la DREAL Occitanie pour lutter contre le crabe bleu, espèce occasionnant d'importantes perturbations sur les milieux lagunaires. Ce PAR a confié un programme scientifique de recherche au SMBVR qui s'appuie sur deux organismes de recherche : l'Observatoire Océanographique de Banyuls et l'Université de Perpignan.

Le SMBVR pilote ce programme qui doit permettre de comprendre le crabe bleu selon 2 axes :

- La biologie de l'espèce, ses capacités de croissance, de résistance aux variations du milieu, ses prédateurs naturels et ses cycles de croissance, axe assuré par l'Observatoire de Banyuls ;
- La répartition spatiale et temporelle de l'espèce dans la lagune de Canet St Nazaire, axe assuré par l'Université de Perpignan

Ce programme devait compiler 2 ans d'investigations scientifiques afin d'aboutir à des conclusions de connaissance du Crabe bleu, et ainsi mieux le combattre en optimisant les moyens et le calendrier de lutte.

Ces 2 ans se sont achevés en décembre 2024. Les livrables sont attendus pour le Comité de Pilotage de Clôture prévu fin avril 2025. La livraison du rapport final et la tenue du Comité de Pilotage permettra au SMBVR de demander le solde de la subvention Etat-Région

La seconde année du Programme Scientifique à mobilisé :

- 173 451,52 € dont 79 750 € à destination des 4 pêcheurs pour leur travail de prélèvement
- 5 personnes dans la recherche
- 4 journées d'échanges et retour d'expérience avec les autres acteurs concernés du pourtour méditerranéen. Le rendu du Rapport est attendu pour avril-mai 2025

Il est à noter la forte chute des prélèvements de Crabe bleu (environ 1000 individus en 2024), baisse probablement imputable aux deux ans de sécheresse ayant induit une sur-salinisation de la lagune, phénomène ayant un impact sur l'activité et la reproduction du Crabe bleu.